

Séance publique du 10 octobre 2006

Délibération n° 2006-3634

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **ZAC du Triangle - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU) pour laquelle un protocole d'accord a été signé, le 6 décembre 2001, entre la Communauté urbaine, l'État, le département du Rhône, le Sytral, la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'Office communautaire d'habitation à loyer modéré (HLM) Porte des Alpes habitat et la commune de Saint Priest.

Le projet urbain, dans sa première phase opérationnelle 2005-2010, a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) en février 2005 et a été globalement validé par le comité d'engagement de l'Anru en juillet 2006.

Le conseil de Communauté a délibéré, le 7 juillet 2003, sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable. Les objectifs faisant l'objet de la concertation ont été définis de la manière suivante :

- réorganiser le centre autour de l'hôtel de ville ; la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mozart consolide l'offre commerciale sans la concurrencer,
- mettre en cohérence et renforcer les lieux d'animation existants, créer des espaces d'échange et de liaison entre les sous-quartiers du centre-ville,
- renforcer les fonctions de centralité en profitant de l'axe fort que constitue le tramway,
- désenclaver les quartiers sociaux périphériques et les relier entre eux et au centre,
- renforcer la démarche de renouvellement urbain par une action significative à partir de l'habitat (requalification de copropriétés, restructurations, construction-démolition, développement de l'offre),
- prendre en compte les populations en place et accueillir de nouveaux habitants.

La concertation portait sur le périmètre de l'ORU délimité :

- à l'est, par la rue Henri Maréchal,
- au nord, par l'avenue Jean Jaurès,
- au sud, par la rue Aristide Briand.

Un dossier, comprenant notamment le cahier de concertation destiné à recueillir les observations, a été mis à la disposition du public à l'hôtel de Communauté, à l'hôtel de ville et à l'atelier de concertation de Saint Priest.

Le dispositif de concertation a été complété par d'autres moyens et outils de communication parmi lesquels :

- un atelier de concertation ouvert au public (accueil des conseils de quartier, exposition permanente),
- un agent de concertation-communication,
- l'organisation de plusieurs réunions publiques destinées à tous les habitants et de réunions publiques de proximité par secteur géographique destinées aux habitants du périmètre de l'ORU (thèmes évoqués : diagnostic et enjeux du territoire, projet ORU, habitat-relogement, espaces extérieurs et cadre de vie, stationnement-reconstitution de l'offre de garages, circulation, etc.),

- des plaquettes de présentation de l'ORU diffusées à tous les habitants de l'ORU, aux partenaires, aux acteurs de la vie locale : La lettre du centre-ville à parution régulière et les articles dans la revue municipale Couleurs.

La fin de la concertation au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, avec les moyens définis dans la délibération en date du 7 juillet 2003, est intervenue le 17 juillet 2006 et ce, en vue de la création de la ZAC dont l'approbation est prévue en séance du conseil de Communauté, le 13 novembre 2006.

Le bilan de la concertation issu du cahier de concertation n'a donné lieu qu'à une seule observation ne concernant pas le périmètre objet de la concertation.

Il est donc proposé de maintenir le projet dans ses principes de composition urbaine et dans son programme tels que présentés pendant la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

Approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Triangle située dans le périmètre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Saint Priest.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,